

Comptables professionnels agréés du Canada

COMITÉ SUR LA FORMATION EN DURABILITÉ ET EN GESTION DE LA PERFORMANCE

Mandat pour 2021

MISSION

Le Comité sur la formation en durabilité et en gestion de la performance (le Comité) est un comité consultatif chargé de fournir à Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada) des observations et des conseils concernant sa stratégie en matière de formation sur la durabilité et la gestion de la performance afin qu'elle réponde aux besoins des CPA au fil de leur carrière et favorise leur réussite de demain. Le rôle des CPA ne cesse d'évoluer et met aujourd'hui l'accent sur la création de valeur organisationnelle, qui englobe l'innovation, une vision tournée vers l'avenir, la prise de décisions stratégiques, une perspective multipartite et mondiale, d'excellentes compétences sociales et émotionnelles, et qui tire parti de la technologie et de l'analytique avancée dans le but de cerner les tendances et la signification de données complexes et ambiguës.

Les questions de durabilité et de gestion de la performance deviendront un aspect de plus en plus important des responsabilités des CPA. Le Comité formule des commentaires sur l'efficacité¹ des initiatives rattachées à la formation en durabilité et en gestion de la performance, et recommande de nouveaux programmes au besoin.

Voici la définition de la durabilité et de la gestion de la performance selon CPA Canada :

La gestion de la performance comprend la technologie, la stratégie, la gestion des risques et l'évaluation financière et de la performance. Elle repose sur les activités organisationnelles qui permettent de contribuer à la prise de décisions stratégiques, de soutenir une gouvernance efficace et de gérer et d'atténuer les risques tout en considérant les effets de la transformation du milieu des affaires sur l'organisation. Même si la viabilité financière demeure un facteur clé de succès pour toutes les organisations, celles qui veulent durer doivent tenir compte des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) afin de continuer à créer de la valeur à long terme. Les CPA jouent un rôle primordial en influençant et en mettant en œuvre la stratégie de l'organisation, en créant de la valeur dans des domaines tels que les facteurs ESG, en adoptant de nouvelles technologies et en assurant la gestion et la gouvernance des données.

RESPONSABILITÉS

Agissant, au nom des membres CPA qui travaillent en entreprise, à titre de conseiller pour ce qui concerne l'efficacité des programmes de formation sur la durabilité et la gestion de la performance et respectant le cadre des politiques établies par CPA Canada (comme le code d'éthique), le Comité sur la formation en durabilité et en gestion de la performance seconde le groupe responsable de la durabilité et de la gestion de la performance, Perfectionnement et soutien des membres de CPA Canada en lui fournissant des données et des prévisions à l'égard des éléments suivants :

¹ Dans le présent contexte, « efficacité » s'entend de la pertinence, de l'utilité, de l'efficacité et de l'efficience.

1. évaluation des **besoins actuels et émergents en matière de formation sur la durabilité et la gestion de la performance** des CPA qui occupent un poste en comptabilité ou en exploitation, ou un autre poste de cadre pertinent en entreprise^{2,3}; évaluation des objectifs des programmes de formation dans ce domaine et de l'établissement des priorités à l'égard du contenu selon les besoins de formation continue et d'avancement de carrière des CPA;
2. conception et prestation de **programmes de formation sur la durabilité et la gestion de la performance** souples, innovants, interdisciplinaires et de qualité qui répondent à ces besoins;
3. rétroaction sur les enjeux stratégiques comme la position concurrentielle et le degré de préparation des membres, pour le contenu qui influe sur la capacité de CPA Canada de répondre aux besoins cernés des CPA;
4. mesures et cibles de réussite servant à évaluer les progrès accomplis dans l'exécution de la stratégie sur la formation en durabilité et en gestion de la performance en vue de l'atteinte des objectifs stratégiques généraux de CPA Canada.

LIGNE D'AUTORITÉ

Le Comité relève du vice-président, Perfectionnement et soutien des membres par l'intermédiaire du directeur, Programmes professionnels. Le directeur de projets principal, Perfectionnement et soutien des membres, formation en durabilité et en gestion de la performance (le directeur de projets principal) est la personne-ressource principale pour le Comité.

COMPOSITION ET MANDAT

Le Comité est composé d'au moins six et d'au plus douze membres, dont le président. En raison de l'étendue des besoins en matière de **formation sur la durabilité et la gestion de la performance**, le Comité peut être divisé en sous-comités ayant chacun son propre champ d'expertise, comme les données et la technologie, ou la durabilité et les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Les membres du Comité doivent s'intéresser au parcours actuel et futur des CPA qui en sont à différents stades de leur carrière et qui travaillent en entreprise où ils occupent des postes variés, à tous les niveaux hiérarchiques, dont des postes de haute direction, dans des domaines divers – notamment l'enseignement universitaire, la gestion de l'exploitation, l'information financière, l'analyse de données, la planification et l'analyse financières, la gestion des risques et les contrôles internes –, et parmi lesquels figurent des représentants de CPA Canada et des ordres provinciaux de CPA si le directeur, Programmes professionnels le juge approprié. Les membres sont choisis de manière à englober un éventail approprié de compétences et d'expérience qui permette au Comité de réaliser ses objectifs. La composition du Comité doit, dans la mesure du possible, refléter la répartition géographique et sectorielle des CPA en entreprise.

Le mandat des membres est de trois ans et peut être renouvelé une fois pour deux ans au plus (période cumulée maximale de cinq ans). Les mandats des membres du Comité s'échelonnent de sorte que, de façon générale, il n'y ait pas plus de la moitié des membres qui terminent leur mandat au cours d'une même année.

² Même si l'accent est mis sur les besoins des CPA, il est utile d'examiner l'intérêt et les besoins de l'ensemble des professionnels. Le Comité peut être appelé à se prononcer sur les implications d'un module de formation destiné à des professionnels autres que des CPA intéressés par les sujets abordés, sur la façon dont ces sujets modifient la perception du CPA et sur la manière dont CPA Canada peut redéfinir ce qu'être un CPA veut dire en obtenant l'adhésion des CPA et des gens d'affaires à ses programmes.

³ Les membres du Comité sont informés de l'état d'avancement du projet Voir demain, des travaux du Groupe de travail sur la Grille de compétences 2.0 et des groupes de travail sur la gouvernance des données et sur la création de valeur. Lorsque la nouvelle grille de compétences sera publiée, ce qui ne se produira pas avant au moins deux ou trois ans, la formation des membres y sera arrimée. L'objectif est d'adapter l'apprentissage des membres à un niveau avancé (c'est-à-dire allant au-delà de ce qu'un nouveau CPA est tenu de comprendre).

Le président et les membres actuels du Comité, ainsi que d'autres intervenants bien informés et expérimentés en matière de comptabilité générale, d'exploitation et de gestion d'entreprise, de développement durable et d'enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance, de gouvernance des données, d'analytique et de technologies de l'information, dont les systèmes d'information de gestion, peuvent recommander une candidature pour un poste de membre du Comité. Le vice-président, Recherche, orientation et soutien peut également recommander des candidatures.

Les nominations au Comité sont effectuées par le directeur, Programmes professionnels, après consultation du vice-président, Perfectionnement et soutien des membres, du président et des membres actuels du Comité.

Le président est nommé par le directeur, Programmes professionnels. Le mandat du président du Comité est d'une durée de deux ans et, dans la mesure du possible, le président choisi a déjà réalisé un mandat en tant que membre du Comité. La durée cumulée maximale du mandat du président, y compris en tant que membre du Comité, ne doit pas dépasser sept ans.

Il est entendu que les cabinets ou les organisations des membres du Comité peuvent se voir attribuer des contrats d'élaboration et de diffusion de programmes de formation sur la durabilité et la gestion de la performance de CPA Canada. Dans un souci de bonne gouvernance, les membres du Comité qui participent directement à l'élaboration de programmes de formation avancée ou qui agissent à titre d'enseignant dans le cadre de ces programmes doivent évaluer soigneusement la possibilité de conflits d'intérêts et les considérations d'ordre éthique.

CONSULTATION ET COMMUNICATIONS

S'ils le jugent approprié, les membres du Comité peuvent, de concert avec le directeur de projets principal, consulter des organisations et des personnes concernant l'orientation, la conception et l'efficacité des programmes de durabilité et de gestion de la performance.

Outre les membres du Comité, le directeur de projets principal participe aux réunions; peuvent également y assister les vice-présidents, les directeurs et les directeurs de projets au sein de Perfectionnement et soutien des membres et du groupe responsable de la durabilité et de la gestion de la performance. D'autres personnes peuvent assister aux réunions à la demande du président du Comité ou du directeur de projets principal.

RÉUNIONS

Le Comité se réunit au moins **deux fois** l'an et aussi souvent que nécessaire pour s'acquitter correctement de ses responsabilités. Lors de l'établissement des dates des réunions, les horaires des membres sont pris en compte dans toute la mesure du possible et dans la limite du raisonnable. Un membre qui s'absente de trois réunions consécutives peut se voir exclu du Comité, à la discrétion des chargés de liaison.

En l'absence du président, les membres du Comité désignent un président de séance.

PRISE DE DÉCISIONS

Le quorum est constitué des deux tiers des membres du Comité.

Le Comité s'efforce de prendre des décisions par consensus. S'il est impossible de dégager un consensus sur une question particulière, la décision est prise à la majorité des votes des membres assistant à la réunion.

FONCTIONNEMENT

Pour s'acquitter de son rôle, le Comité doit agir dans les intérêts supérieurs de la profession de CPA dans son ensemble. Les discussions et la prise de décisions doivent viser à assurer la prise en compte du vaste éventail de points de vue des membres de la profession. De plus, les décisions ne doivent jamais reposer sur le point de vue d'un cabinet, d'une organisation ou d'un groupe auquel ses membres sont associés.

Au besoin, les membres du Comité formulent des commentaires à l'intention des sous-comités qu'établit celui-ci, le cas échéant, pour l'aider à s'acquitter de ses responsabilités.

CPA Canada fournit le soutien de permanents et diverses autres ressources nécessaires à la réalisation des travaux du Comité.

PARTICIPATION AUX COURS DE CPA CANADA SUR LA DURABILITÉ ET LA GESTION DE LA PERFORMANCE

Tout membre du Comité peut assister gratuitement, une fois par année, à un cours ou à un colloque de CPA Canada portant sur la durabilité et la gestion de la performance, dans son propre intérêt ou à des fins de perfectionnement professionnel. Le cas échéant, le membre assume les frais de déplacement et d'hébergement qui se rattachent à cette activité. Le cours ou le colloque doit être offert directement par CPA Canada et non par l'intermédiaire d'un partenaire ou d'une organisation affiliée, en raison des modalités des ententes conclues avec eux.

Dans le cadre des travaux du Comité, on s'attend à ce que ses membres évaluent un cours de CPA Canada sur **la durabilité et la gestion de la performance**, au cours de leur mandat, dans le but établi de formuler des commentaires sur ce cours à l'intention du Comité et de CPA Canada. Une liste des cours existants ou en voie d'élaboration sera fournie au Comité aux fins de vérification chaque année ou au besoin. Lorsque le Comité détermine que la participation d'un membre du Comité à un cours est nécessaire, CPA Canada assume les frais d'inscription, de déplacement et d'hébergement qui s'y rattachent.

MANDAT

Le Comité examine son mandat au moins tous les trois ans et soumet au Comité de gestion de CPA Canada les changements qu'il juge appropriés.

BILINGUISME

Le Comité est classé comme étant un comité anglais ou français, avec certains services dans l'autre langue.

FINANCEMENT

Le financement des frais de réunion et autres frais connexes raisonnables et nécessaires provient du budget de CPA Canada.